Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Poste de tir naval télécommandé	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8472-125389/C	**Amendment No. - N° modif.** 007
Client Reference No. - N° de référence du client W8472-125389	**Date** 2015-10-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$QF-101-25301	
File No. - N° de dossier 101qf.W8472-125389	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2015-11-13**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☑	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rancourt, Michael	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 101qf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5650 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-5650
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:** See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature** **Date**	

Canada

La présente modification 007 de la demande de soumissions est proposée répondre aux questions des soumissionnaires :

Questions des soumissionnaires

Question nº 1

Référence : Modification 005, question 1

(Article applicable : Volume 2, Annexe B, Appendice 3 – Énoncé des besoins techniques relatifs aux PTNT, article 3.2.4.5)

Pourquoi le Canada a-t-il divisé l'exigence en matière d'identification précisée à l'article 3.2.4.5 de l'énoncé des besoins techniques en deux exigences distinctes : une première applicable à une personne non protégée et une deuxième applicable à une cible de 2,3 mètres sur 2,3? De plus, pourquoi la portée d'identification d'une personne non protégée a-t-elle été réduite à 1 000 mètres?

Réponse :

L'article 3.2.4.5 de l'énoncé des besoins techniques a été supprimé et remplacé par deux articles distincts afin de refléter de façon exacte la portée d'identification de nuit des menaces que nécessite la Marine royale canadienne, tel qu'il a été mentionné dans la réponse à la question 1 de la modification 005 à la demande de propositions.

Cette modification s'explique par le fait que l'article 3.2.4.5, dans sa forme initiale, ne comprenait pas d'exigences distinctes pour la portée d'identification des menaces de personnes et celles des autres menaces (navires, avions, véhicules terrestres).

Question nº 2

Référence : Modification 005, question 11

(Article applicable : Volume 2, Annexe B, Appendice 3 – Énoncé des besoins techniques relatifs aux PTNT, article 3.3.18)

Les détecteurs et capteurs électro-optiques devaient être stabilisés indépendamment du berceau de l'arme. Le changement permet aux soumissionnaires de les stabiliser uniquement par l'intermédiaire de la plateforme (énoncé des besoins techniques, article 3.3.9). Autrement dit, il permet de proposer une solution-cadre précise pour les détecteurs et capteurs électro-optiques. Considérant que le support doit lui-même être stabilisé (énoncé des besoins techniques, article 3.3.9), l'article 3.3.18 est désormais redondant et sans effet. Le Canada pourrait-il clarifier ce changement d'exigence?

Réponse :

Nous avons reformulé l'article à la suite de la question 11 de la modification 005 pour des raisons de clarté. Toutefois, l'exigence initiale n'est pas modifiée, étant donné que les détecteurs et capteurs électro-optiques doivent faire l'objet d'un certain degré de stabilisation tout en demeurant indépendants de l'arme, comme il est indiqué à l'article 3.2.7 de l'énoncé des besoins techniques (Volume 2, Annexe B, Appendice 3), et tout en gardant la cible au centre de l'écran de l'opérateur, comme il est indiqué à l'article 3.4.18 de ce même énoncé. Les détecteurs et capteurs électro-optiques des PTNT doivent être stabilisés au moyen d'un dispositif distinct. Cette exigence s'ajoute à l'exigence de stabilisation de la plateforme décrite à l'article 3.3.9 de l'énoncé des besoins techniques. Nous avons retiré le mot « indépendamment » pour éviter la définition d'une conception ou d'une solution particulière. Pour être jugée recevable, la solution proposée par le soumissionnaire doit répondre à toutes les exigences.

SUPPRIMER intégralement l'article 3.3.18 du Volume 2, Annexe B, Appendice 3 – Énoncé des besoins techniques relatifs aux PTNT

REMPLACER par les paragraphes supprimés susmentionnés par ce qui suit :

3.3.18 Les détecteurs et capteurs électro-optiques des PTNT doivent être stabilisés en sus de la stabilisation de la plateforme des PTNT.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.